

**DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES**

N° 22 T 321

## ARRÊTÉ DU MAIRE

**DOMAINE : 8.3 Voirie**

**OBJET : Travaux de raccordement électrique  
N°22 rue du stade  
A compter du 21/11/2022 jusqu'au 16/12/2022**

**HORS SECTEUR PNRQAD**

Le Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales articles L2213-1 et suivants,  
Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment les articles L2121-1, L2122-1, L2122-4 et L2125-1,  
Vu le code de l'environnement et notamment les chapitres IV du titre V du livre V,  
Vu le code de la route, notamment les articles R411-1 et suivants, R411-17 à R411-28 et R110-1 et suivants,  
Vu le code pénal, notamment l'article R610-5,  
Vu le règlement de voirie de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole,  
Vu la délibération n°158 du 20 juin 2016 qui tarifie l'occupation du domaine public sur le territoire communal,

CONSIDÉRANT la demande du pétitionnaire : **ETE RESEAU, Agence de aix en Provence 240 Olivier PERROY – 13790 ROUSSET** pour le compte de : **ENGIE**, qu'en raison des travaux susmentionnés, et qu'afin d'éviter tout risque d'accident, il est nécessaire de réglementer la circulation et le stationnement.

### ARRÊTE

**Article 1 :** Le pétitionnaire est autorisé à entreprendre les travaux visés en objet et devra mettre en place et respecter les prescriptions en annexe.

**Article 2 :** Le pétitionnaire sera rendu responsable de tous dommages ou accidents résultant de ses travaux ou installation ou de l'insuffisance de la signalisation.

**Article 3 :** L'autorité de police municipale pourra ordonner la mise en fourrière des véhicules en infraction aux dispositions du présent arrêté, conformément à la matérialisation de la signalisation mise en place.

Fait à Marignane, le **04 NOV. 2022.**

*Cet acte peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Mairie ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Marseille par courrier ou par saisine dématérialisée, via l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception en sous-préfecture.*

Le Maire,  
Eric Le Dissès



## ANNEXE A L'ARRETE DE CIRCULATION



En date du 04 NOV. 2022

## LOCALISATION DE LA DEMANDE

N°22 RUE DU STADE

## PROPRIETAIRE DE LA VOIE

 METROPOLE DEPARTEMENTALE COMMUNALE PRIVEE

## LE PETITIONNAIRE ETE RESEAU

Adresse Agence de aix en provence 240 Olivier PERROY  
13790 ROUSSET

Tél./FAX

04 13 91 13 93 / 04 42 24 46 86

Mail

[guichet.erdf@etereseaux.fr](mailto:guichet.erdf@etereseaux.fr)

POUR LE COMPTE DE

ENGIS

## DATES ET DUREE DES TRAVAUX

du 21/11/2022 au 16/12/2022

## NATURE ET DESCRIPTION DE LA DEMANDE

Raccordement électrique de M BATTAGLIA

## Ouverture de tranchées conformément au Règlement de voirie CUMPM

 Oui  Non HORAIRES DE CHANTIER 4m Longueur Tranchées TRAVAUX DE NUIT Voirie moins de 3 ans STATIONNEMENT INTERDIT + Panneaux 20 KM/h ALTERNAT MANUEL SI BESOIN DANGER PROTECTION DES PIETONS CHAUSSEE RETRECIE ROUTE BARREE AVEC DEVIATION

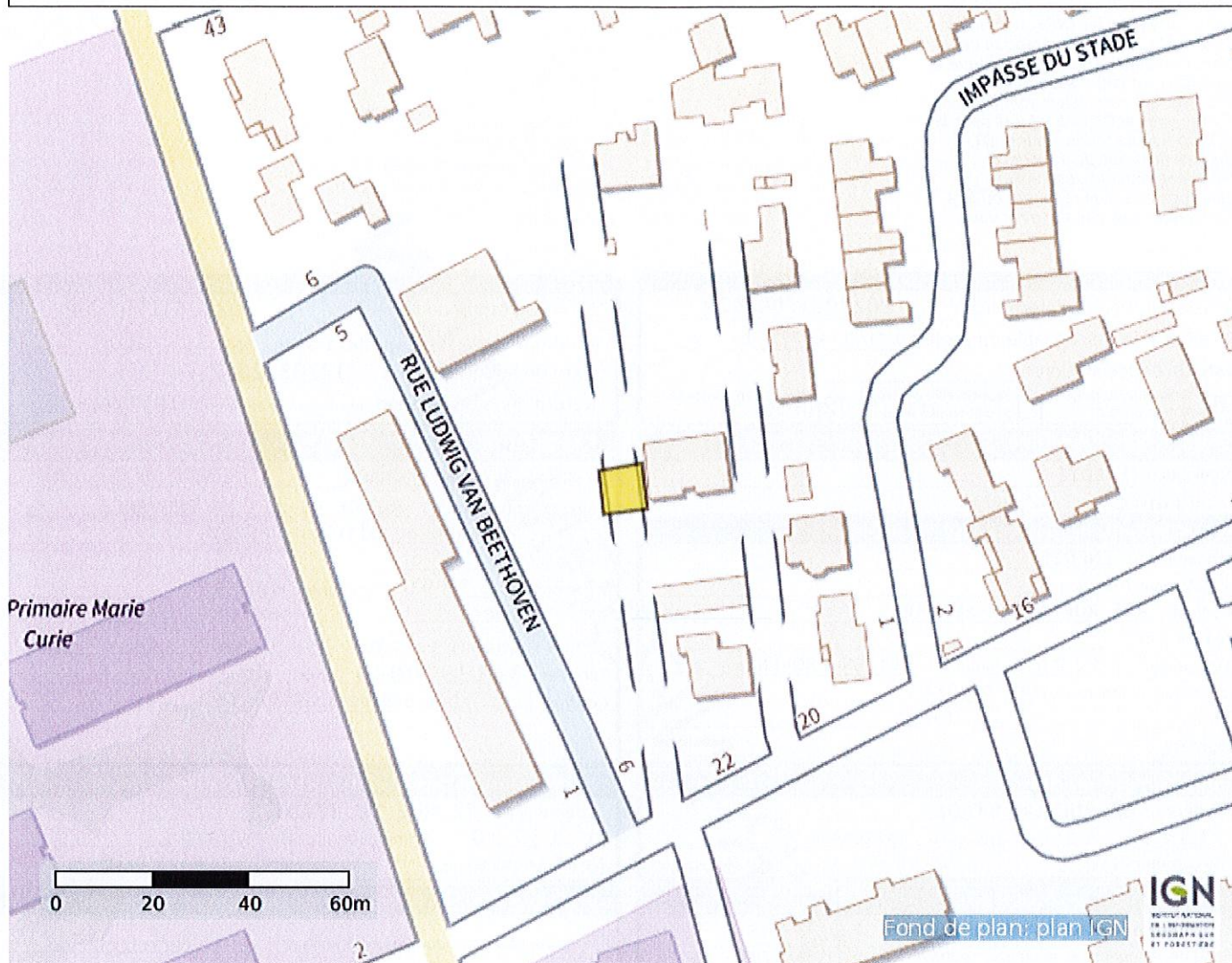
Voir plan de circulation ou délestage

 TRAVAUX 1/2 chaussée Passage VL et PL CONES DE SIGNALISATION INSTALLATION Benne à gravats  
Si besoin BALISAGE DU CHANTIER INSTALLATION échaffaudage DAET INSTALLATION NACELLEAVIS/OBSERVATION Direction de l'Aménagement Urbain  
Non soumis à accord

AVIS/OBSERVATION du Directeur Général des Services Techniques

# Plan détaillé

Numéro de consultation de la déclaration liée : 2022081200362P



Coordonnées (Lambert 93) du centre de la commune saisie :

879024.3749222098

6260223.980666141

Coordonnées (GPS) des sommets des polygones :

5,20958999808219 43,41912899271844  
5,20960429432292 43,41904846011752  
5,20949462170377 43,41903893552976  
5,20948270073844 43,41911599813218  
5,20958999808219 43,41912899271844

(PlanDetail\_Protys\_v1.01)